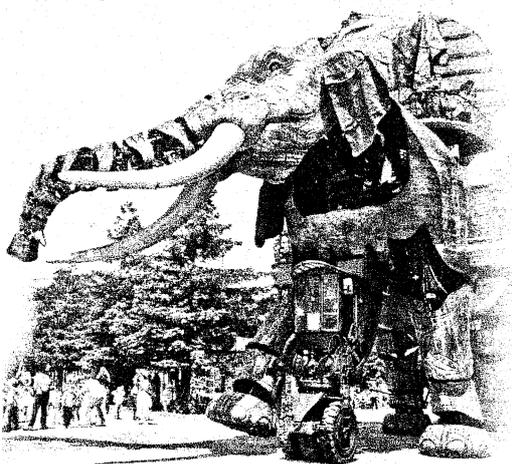


NANTES

CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{ER} - 2 AVRIL 2015



BIENVENUE A NANTES !

Située au carrefour de l'estuaire de la Loire et de l'Océan atlantique, NANTES, nous accueille pour les 37^{èmes} Journées Nationales d'Etudes sur la Stérilisation les 31 Mars et 1-2 Avril 2015.

Les thèmes retenus sont :

- ✓ Le patient traceur : La stérilisation dans son parcours de soins
- ✓ Chirurgie dentaire et stérilisation

Les ateliers, toujours plus fréquentés, sont également novateurs dans des secteurs en constante évolution :

- ① Les indicateurs et les coûts en stérilisation : vers une uniformisation
- ② Reconstitution des plateaux opératoires
- ③ A quoi peut servir un stérilisateur Basse température ?
- ④ Retour d'expérience et analyse des pratiques professionnelles
- ⑤ Trucs et astuces : saison 2
- ⑥ L'Instruction 449 : bilan à 4 ans

6^{ème} agglomération française, ouverte sur le monde, élue Capitale Verte de l'Europe en 2013, NANTES est une ville durable et responsable, protectrice de la qualité de vie, où il fait bon se rencontrer, échanger et partager, c'est ce que nous vous proposons au cœur de cette citée.

Nantes, ville natale de Jules Verne, saura mettre toute son audace, son imagination à notre service pour réussir ensemble, Chers Partenaires, ces 37^{èmes} Journées.

Bernard CHARLES
Président du C.E.F.H.

RENDEZ-VOUS À NANTES !



Votre contact :

Joëlle VANBESIEEN

Tél. : 05 65 23 06 01

Fax : 05 65 23 06 09

vanbesiencefh@wanadoo.fr



C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

NANTES
CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{er} - 2 AVRIL 2015



SYMPOSIUM SATELLITE

À NANTES

31 MARS 2015

Votre contact :

Joëlle VANBESIEEN

Tél. : 05 65 23 06 01

vanbesiencefh@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Devant le succès rencontré depuis sa création et à la satisfaction générale des congressistes, nous avons décidé de reconduire le Symposium Satellite ouvert exclusivement aux exposants, la veille **des 37^{èmes} Journées Nationales d'Étude sur la Stérilisation qui se dérouleront à NANTES les 31 mars, 1 et 2 avril 2015.**

Ce concept répond à une forte attente puisque depuis sa création plus de 2 200 congressistes ont participé aux exposés riches et variés des industriels inscrits à ce Symposium. Chaque partenaire industriel pourra ainsi présenter ses dernières innovations **le 31 mars en après-midi à partir de 14h** lors d'une conférence de 30 minutes, suivie de 10 minutes de discussion.

Cette conférence qui peut être présentée par des "utilisateurs" des établissements de santé, se déroulera en présence d'un collaborateur de la Société, ainsi qu'un représentant du Comité Pédagogique des Journées.

J'insiste sur l'urgence d'une réponse rapide pour ce Symposium Satellite afin de tenter de satisfaire, chacun de vous, étant entendu qu'une limite, dans la durée s'impose pour une organisation rationnelle.

Après réception du résumé de conférence qui doit être adressé au C.E.F.H. avant le 16 février 2015, nous vous confirmerons votre intervention et vous indiquerons l'horaire retenu et la salle.

Un abstract sera remis aux participants à l'issue de ce symposium en guise de support de communication.

En raison du nombre de demandes, nous vous invitons à nous retourner dans les meilleurs délais le bon de réservation ci-joint en indiquant le titre de la communication que vous souhaitez présenter.

Bernard CHARLES
Président du C.E.F.H.



C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

37^{ÈMES} JOURNEES NATIONALES
D'ETUDES SUR LA STERILISATION

NANTES
CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{er} - 2 AVRIL 2015

**BON DE
RÉSERVATION**

**SYMPOSIUM
SATELLITE**

31 MARS 2015

Votre contact :

Joëlle VANBESIEEN

Tél. : 05 65 23 06 01

vanbesiencefh@wanadoo.fr



**C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com**

A retourner au CEFH
avant le 23 janvier 2015
accompagné du règlement

SOCIÉTÉ

ADRESSE :

TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE POSTALE) :

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

(À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)

NOM PRÉNOM :

FONCTION :

TÉL. DIRECT :

FAX :

E.MAIL :

Attention : adresse mail obligatoire pour suivi de votre dossier. Toutes les correspondances concernant l'organisation de votre participation parviendront à cette adresse mail.

(À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)

LA CONFÉRENCE

TITRE :

INTERVENANTS HOSPITALIERS :

(NOM, PRÉNOM, FONCTION, ÉTABLISSEMENT)

REPRÉSENTANT INDUSTRIEL :

(NOM, PRÉNOM, FONCTION)

DATE DE RÉCEPTION DU RÉSUMÉ (10 à 15 lignes) : 16 FÉVRIER 2015
Délai de rigueur*

TARIF

PRÉSENTATION D'UNE CONFÉRENCE** MONTANT H.T. 2 500 €

Fait à :

le :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Signature :

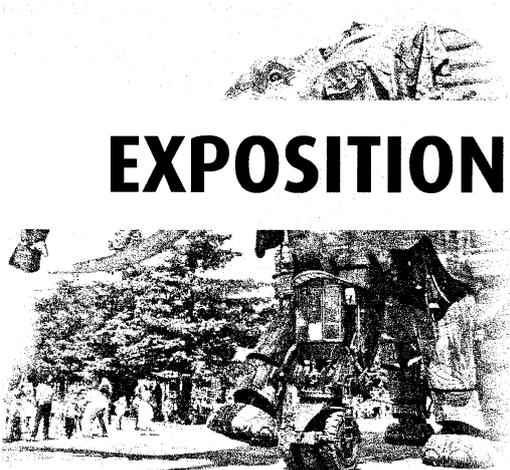
Société (cachet)

Règlement par CHÈQUE uniquement, à l'ordre du C.E.F.H. joint à la réservation

* La réservation ne pourra être garantie passé ce délai.

** Sous réserve des disponibilités

37^{ÈMES} JOURNEES NATIONALES
D'ETUDES SUR LA STERILISATION
NANTES
CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{er} - 2 AVRIL 2015



EXPOSITION

À NANTES

1 - 2 AVRIL
2015

Votre contact :

Joëlle VANBESIEEN

Tél. : 05 65 23 06 01

vanbesiencefh@wanadoo.fr



C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

Les exposants

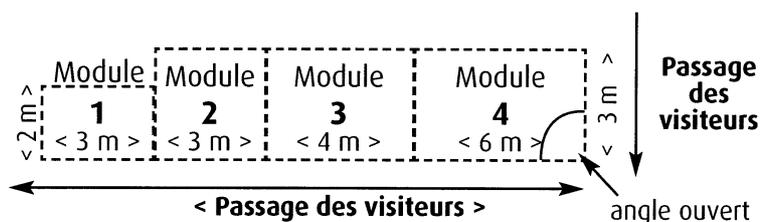
L'exposition, qui se tiendra les 1^{er} et 2 avril, est ouverte aux associations, organismes et industriels concernés par les dispositifs médicaux et les accessoires, les produits touchant à l'hygiène, la stérilisation ainsi qu'à la logistique et l'informatique, la traçabilité dans les établissements de Santé.

L'exposition se tiendra à la citée Centre de Congrès de NANTES.

Composition et tarifs des modules (avant le 09/01/15)

- ◆ Module 1 = 3 000 € H.T.
Marquage au sol : 3 m de façade x 2 m de profondeur, 3 badges
- ◆ Module 2 = 4 000 € H.T.
Marquage au sol : 3 m de façade x 3 m de profondeur, 5 badges
- ◆ Module 3 = 5 100 € H.T.
Marquage au sol : 4 m de façade x 3 m de profondeur, 6 badges
- ◆ Module 4 = 6 100 € H.T.
Marquage au sol : 6 m de façade x 3 m de profondeur, 8 badges

✓ Un ANGLE : STAND OUVERT SUR 2 CÔTÉS peut être réservé (cf bon de commande). Sous réserve des disponibilités à la réception du bon de commande accompagné du règlement.



Enregistrement des réservations

(voir bon de commande ci-joint)

Les réservations sont enregistrées au fur et à mesure de leur arrivée, le nombre d'exposant étant limité ; elles ne sont effectives qu'accompagnées de leur règlement (document original + chèque par courrier ou virement avec nom de la société en référence) : soit en totalité, soit 50 % à la réservation, le solde avant le 23 janvier 2015.

Plan de l'exposition

Le plan de l'exposition vous parviendra par mail accompagné du dossier technique. L'emplacement tiendra compte de l'ordre d'arrivée des bons de commande.

Dossier technique

Un dossier technique de l'exposant (commandes auprès du centre de congrès : des structures de stand, de mobiliers, éclairage, branchement électrique, ligne téléphonique, informations pratiques,...) vous sera adressé par mail.

37^{ÈMES} JOURNEES NATIONALES
D'ETUDES SUR LA STERILISATION

NANTES
CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{er} - 2 AVRIL 2015



OUTILS DE COMMUNICATION



À NANTES

1 - 2 AVRIL 2015

Votre contact :

Joëlle VANBESIEEN

Tél. : 05 65 23 06 01

vanbesiencefh@wanadoo.fr



C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

Visibilité et partenariat sur le salon

Prise en charge de fournitures et services offerts aux participants pendant le salon (badges, sacs salon, signalétique, pauses café...) : nous consulter.

Insertion de votre documentation publicitaire dans la pochette des congressistes

Le document de **4 pages maximum** au format A4 ou inférieur, fourni et livré par le partenaire.

◆ prix forfaitaire exposant H.T.	900 €
◆ prix forfaitaire non exposant H.T.	1200 €

Pour plusieurs documents ou document de plus de 4 pages, veuillez nous contacter.

Afin d'éviter tout désagrément, **un exemplaire de l'insertion souhaitée** doit nous parvenir **impérativement avant le 9 mars 2015** par mail vanbesiencefh@wanadoo.fr

La confirmation et l'adresse de livraison vous seront communiquées en retour.

Le nombre d'insertions étant limité, les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, le C.E.F.H. se réserve le droit de refuser une ou plusieurs insertion(s) publicitaire(s) et ce sans préavis et sans autre explication.

Publicité dans le programme des journées

(format 21 x 29,7)

PRIX FORFAITAIRE EXPOSANT (H.T.)

Pages intérieures

1/2 page quadri	550 €
1 page quadri	1000 €

Couverture

2 ^{ème} ou 3 ^{ème} quadri	1500 €
4 ^{ème} quadri	2000 €

PRIX FORFAITAIRE NON-EXPOSANT (H.T.)

Pages intérieures

1/2 page quadri	850 €
1 page quadri	1100 €

Couverture

2 ^{ème} ou 3 ^{ème} quadri	1700 €
4 ^{ème} quadri	2200 €

Fourniture d'un fichier au format pdf avant le **9 mars 2015** dernier délai (date de clôture des réservations des publicités dans le programme) à vanbesiencefh@wanadoo.fr - Contact : 05 65 23 06 01

A retourner au CEFH
avant le 23 janvier 2015
accompagné du règlement

1/ Exposition

	avant le 09/01/15	après le 09/01/15
	TARIF H.T.	TARIF H.T.
<input type="checkbox"/> Stand Module 1	3 000 €	3 100 €
<input type="checkbox"/> Stand Module 2	4 000 €	4 100 €
<input type="checkbox"/> Stand Module 3	5 100 €	5 200 €
<input type="checkbox"/> Stand Module 4	6 100 €	6 200 €
<input type="checkbox"/> Angle**	550 €	600 €
TOTAL 1 HT		TOTAL 1 TTC

2/ Insertion publicitaire dans la pochette

	MONTANT H.T.
<input type="checkbox"/> Expositant	900 €
<input type="checkbox"/> Non expositant	1 200 €
TOTAL 2 HT	
TOTAL 2 TTC	

3/ Publicité dans le programme

Prix forfaitaire expositant		MONTANT H.T.
Pages intérieures		
<input type="checkbox"/> 1/2 page quadri		550 €
<input type="checkbox"/> 1 page quadri		1 000 €
Couverture		
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadri		1 500 €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} quadri		1 500 €
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} quadri		2 000 €
Prix forfaitaire non-expositant		
Pages intérieures		
<input type="checkbox"/> 1/2 page quadri		850 €
<input type="checkbox"/> 1 page quadri		1 100 €
Couverture		
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} quadri		1 700 €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} quadri		1 700 €
<input type="checkbox"/> 4 ^{ème} quadri		2 200 €
TOTAL 3 HT		TOTAL 3 TTC

Frais de dossier (obligatoires) 150 € HT 180 € TTC

TOTAL 1+2+3+150€HT	TOTAL 1+2+3+180€TTC
--------------------------	---------------------------

BON DE COMMANDE

SOCIÉTÉ : _____

SECTEUR D'ACTIVITÉ : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER
(À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)

NOM PRENOM : _____

FONCTION : _____

TÉL. DIRECT : _____

FAX : _____

E.MAIL :
Attention : adresse mail obligatoire pour suivi de votre dossier. Toutes les correspondances concernant l'organisation de votre participation parviendront à cette adresse mail.

ADRESSE DE FACTURATION : _____
(SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE POSTALE) :

CP : VILLE : _____

T.V.A. INTRA-COMMUNAUTAIRE : _____

- Règlement par CHEQUE à l'ordre du C.E.F.H., ci-joint un chèque de : représentant
 - 50 % du montant total pour garantie (solde avant le 23 janvier 2015)
 - 100 % de la réservation pour commande souscrite après le 23/01/15

• Virement bancaire

Domiciliation : BP OCCITANE CAHORS

Il est impératif de mentionner obligatoirement sur les ordres de virements "sans frais pour le bénéficiaire". Il est obligatoire pour tout virement d'indiquer un libellé : Société + n° proforma. Merci de joindre votre avis de virement avec votre dossier d'admission si vous réglez le 1^{er} versement par ce moyen.

Virement France

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
17807	00805	00519762538	09

Virement international

IBAN (International Bnk Account Number) : FR76 1780 7008 0500 5197 6253 809

SWIFT code (BIC : Bank Identification Code) : CCBPFRPPTLS

Fait à : _____ le : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Je confirme avoir pris connaissance du règlement général de l'exposition ainsi que des conditions générales d'insertion publicitaire.

Signature : _____ Société (cachet)

**Sous réserve des disponibilités en tenant compte de l'ordre d'arrivée des bons de commande

**37^{ÈMES} JOURNÉES NATIONALES
D'ÉTUDES SUR LA STÉRILISATION
NANTES
CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{ER} - 2 AVRIL 2015**

**1) Règlement général
de l'exposition**

1. OBJET

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles le C.E.F.H. organise et fait fonctionner cette manifestation. Il précise les droits et obligations respectifs de l'exposant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement par sa seule signature du dit règlement à respecter le présent règlement et à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées dans le dossier exposant qui lui sera communiqué, notamment en matière de sécurité.

2. LIEU :

**Cité des Congrès
5, rue Valmy
44000 NANTES**

L'exposition se tiendra du 1^{er} au 2 avril 2015 (montage le 31 mars/démontage le 2 avril dès la clôture des travaux).

3. ADMISSION

La demande d'admission (bon de commande) doit être adressée au C.E.F.H. - B.P. 98, 46002 Cahors Cedex 9, par courrier. Seules les fiches de réservation entièrement remplies et dûment signées, accompagnées du règlement prévu dans les conditions énoncées au paragraphe 5 et reçues avant le 23 janvier 2015 pourront être prises en considération. Les paiements sont à libeller à l'ordre de C.E.F.H.

L'acceptation du dit paiement ne vaut pas acceptation de la candidature.

4. AFFECTATION DES STANDS

Les organisateurs statuent sur les admissions et la répartition des emplacements sans être obligés de motiver leur décision. Toute admission ou refus sera notifié par écrit par le C.E.F.H. Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'exposants et leur surface. La société refusée ne pourra se prévaloir d'aucun motif pour contredire le refus opposé ou réclamer une quelconque indemnisation. Seules les sommes versées seront remboursées. Il ne pourra pas non plus invoquer, comme constituant une preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et les organisateurs ou une publication sur une liste quelconque. Les décisions des organisateurs concernant les admissions, réductions, changements d'emplacements seront sans recours d'aucune sorte. Si, pour une raison quelconque, les organisateurs se trouvaient dans l'impossibilité de disposer du ou des stands qu'ils auraient attribué(s), ou si l'exposition n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou fortuit ou de cause indépendante de la volonté des organisateurs ou si l'on devait diminuer la durée de la location ou changer les dates de la manifestation, l'organisateur pourrait annuler les demandes d'emplacements à n'importe quel moment en avisant par écrit

les exposants en avisant par écrit les exposants qui n'ont droit à aucune compensation, ni indemnité, quelle que soit la raison d'une telle détermination. Les sommes restant disponibles après le paiement de toute dépense engagée seraient réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux.

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

L'exposant doit verser au moment de sa réservation, un premier versement au moins égal à 50% du montant total TTC de sa participation au congrès. En cas de désistement du fait de l'exposant, cet acompte reste définitivement acquis à l'organisateur. L'intégralité des frais de participation devra être payée pour le 23 janvier 2015.

Conformément à la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, au delà du délai du 23 janvier 2015, un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture.

Le non paiement des frais de participation dans ces délais entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable la déchéance du droit à l'emplacement, l'intégralité de l'acompte restant acquise à l'organisateur.

6. DEFAUT D'OCCUPATION.

ANNULATION

Tout stand non occupé le jour de l'ouverture à midi sera repris par l'organisateur sans que le titulaire puisse prétendre à quelque indemnité de remboursement ainsi que précisé au paragraphe 5.

Le C.E.F.H. se réserve le droit de reporter, d'annuler la manifestation ou de changer les horaires indiqués en cas de force majeure. Le report de la manifestation ou le changement des horaires ne justifient pas une annulation de réservation de la part des exposants.

7. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

■ Il est interdit qu'un exposant héberge une toute autre personne physique ou morale sur son stand, sans l'accord écrit de l'organisateur.

■ Toute admission engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui s'engage à observer strictement les dispositions du présent règlement, ainsi que les règlements spéciaux qui lui seront adressés dans le dossier de l'exposant. Toute infraction à ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant qui y aurait contrevenu, sans que celui-ci puisse demander le remboursement des sommes versées ou indemnités de quelque nature que ce soit.

■ Installation des stands. L'implantation des stands incombe à l'organisateur. Les exposants peuvent décorer et aménager l'emplacement qui leur est alloué en tenant compte des impératifs suivants :

- respecter les limites du stand attribué et ne pas empiéter sur les allées
- respecter la hauteur limite des stands, fixée à 2,50 m.

- s'assurer que tous les accessoires ajoutés pour l'aménagement, la décoration de leur stand sont ignifuges ou ininflammables.

Toute détérioration causée par les exposants au matériel de stand ou aux locaux mis à leur disposition sera évaluée par l'organisation et facturée aux exposants responsables titulaires du stand.

■ L'exposant s'engage à respecter les horaires

de montage et de démontage qui lui seront indiqués dans le dossier exposant.

Jusqu'au démontage complet des stands, il est fait obligation à tous les exposants de prévoir un responsable sur le stand afin d'éviter les vols.

8. ASSURANCES

L'exposant répond de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. L'exposant doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile d'entreprise et le complément d'une garantie dommages exposants pour les biens lui appartenant ou confiés. Le C.E.F.H. décline toute responsabilité pour ce qui précède.

9. SECURITE

Le chargé de production du Centre de Congrès sera votre interlocuteur pour toutes les demandes d'autorisations particulières concernant l'aménagement de votre stand.

10. COMPETENCES

En cas de litige pouvant surgir pendant l'exposition ou même de l'interprétation du présent règlement général, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux de Paris.

**2) Conditions générales
d'insertion des documents
publicitaires dans les
mallettes des congressistes**

Le C.E.F.H. se réserve le droit de refuser toute publicité dans sa forme définitive (constatée lors de la remise du document, ainsi que défini dans le bon de commande) qui serait incompatible avec les nécessités éthiques du C.E.F.H.

Conditions de règlement : minimum 50% du montant total TTC des frais de l'insertion mallette à la réservation. L'intégralité des frais de participation devra être payée pour le 23 janvier 2015. Le non paiement des frais de participation dans ces délais entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déchéance du droit à l'insertion dans la mallette, l'intégralité du versement restant acquise à l'organisateur.

L'attention de la clientèle est tout particulièrement attirée sur le fait que le C.E.F.H. ne peut assumer une quelconque responsabilité en cas de perte ou dégât occasionné aux documents avant réception, ou d'annulation de la manifestation en cas de force majeure. Le client doit assurer ses marchandises et objets en tous états dont lui seul connaît la valeur marchande et doit obtenir de ses compagnies d'assurances l'abandon de recours contre le C.E.F.H., ses préposés, ses entrepositaires et ses soustraitants.

Le tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour tout litige.

■ Conformément à la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, au delà du délai du 23 janvier 2015, un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture. Toute société dont la facture ne sera pas réglée en totalité le 23 janvier 2015, n'aura pas droit à l'insertion de document dans la mallette.

37^{ÈMES} JOURNEES NATIONALES
D'ETUDES SUR LA STERILISATION

NANTES

CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{er} - 2 AVRIL 2015

Inscriptions individuelles industriels

RÉSERVÉE UNIQUEMENT AUX INDUSTRIELS.

EXPOSANTS :

> Attention, le nombre de collaborateurs ayant accès à la manifestation dépend du nombre de module réservé par chaque industriel.

◆ "Module 1" : fourniture de 3 badges nominatifs permettant l'accès à 3 collaborateurs de la société exposant

◆ "Module 2" : fourniture de 5 badges nominatifs permettant l'accès à 5 collaborateurs de la société exposant

◆ "Module 3" : fourniture de 6 badges nominatifs permettant l'accès à 6 collaborateurs de la société exposant

◆ "Module 4" : fourniture de 8 badges nominatifs permettant l'accès à 8 collaborateurs de la société exposant

Si vous souhaitez permettre l'accès de la manifestation à d'autres collaborateurs (en plus de ceux prévus avec la réservation du stand) vous devez obligatoirement remplir le formulaire "Fiche d'inscription Individuelle industriel" et vous acquitter du montant correspondant. Un badge nominatif sera établi pour chaque demande d'inscription individuelle.

NON-EXPOSANTS :

> veuillez remplir une "Fiche d'inscription Individuelle industriel" par personne.

ATTENTION

Pour toute prise en charge personnalisée du PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur notre site cefh-ceps.com ou vous sera adressé sur simple demande à vanbesiencefh@wanadoo.fr

Il doit être retourné impérativement au C.E.F.H, en renseignant toutes les rubriques :

(NOM, PRENOM, FONCTION, ETABLISSEMENT, ADRESSE, CHOIX DES ATELIERS...) accompagné du règlement ou d'une attestation de prise en charge de votre société.

Si plusieurs inscriptions, veuillez effectuer une commande globale.

INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES INDUSTRIELS

À NANTES

1 - 2 AVRIL 2015

Votre contact :

Joëlle VANBESIEN

Tél. : 05 65 23 06 01

vanbesiencefh@wanadoo.fr



C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

37^{ÈMES} JOURNÉES NATIONALES
D'ÉTUDES SUR LA STÉRILISATION

NANTES

CITÉ-CENTRE DE CONGRÈS
31 MARS et 1^{ER} - 2 AVRIL 2015

A retourner au CEFH
avant le 23 janvier 2015
accompagné du règlement

Bulletin d'inscription réservé uniquement aux
INDUSTRIELS. Pour tout renseignements concernant
la prise en charge de l'inscription des **personnels des établisse-
ments de santé**, veuillez contacter le CEFH au 05 65 23 06 00.

ENREGISTREMENT

Votre inscription est enregistrée le jour de réception de votre
règlement.

Nous vous rappelons que l'inscription donne droit à assister aux
conférences et aux repas de midi.

**Pour les exposants, "Module 1" : 3 badges exposants, "Module
2" : 5 badges exposants, "Module 3" : 6 badges exposants et
"Module 4" : 8 badges exposants (cf. rubrique exposition).**

Toute personne supplémentaire devra s'acquitter d'une
inscription sur le formulaire ci-dessous.

FICHE D'INSCRIPTION individuelle industriel

à retourner au C.E.F.H
avant le 23 janvier 2015

SOCIÉTÉ :	
SECTEUR D'ACTIVITÉ :	
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER (À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)	
NOM PRENOM :	
FONCTION :	
TÉL. DIRECT :	
FAX :	
E.MAIL :	
<small>Attention : adresse mail obligatoire pour suivi de votre dossier. Toutes les correspondances concernant l'organisation de votre participation parviendront à cette adresse mail.</small>	
ADRESSE DE FACTURATION : (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE POSTALE) :	
CP :	VILLE :
T.V.A. INTRA-COMMUNAUTAIRE :	

TARIFS	MONTANT H.T.	
Industriels exposant*		
Avant le 23/01/2015	150 €	
Après le 23/01/2015	250 €	
Industriel non-exposant	450 €	
TOTAL	HT	TTC

* Ce montant est strictement réservé à l'inscription des personnels
salariés de la Société ayant loué un stand. Pour tout renseignement
complémentaire tél. 05 65 23 06 01.

INSCRIPTION DE :

NOM :

PRÉNOM :

SOCIÉTÉ :

FONCTION :

sera présent le 1 avril Repas de midi oui non
 2 avril Repas de midi oui non
Stand (loué sur document annexe) oui non

Règlement par CHEQUE uniquement à l'ordre du C.E.F.H.

Ci-joint un chèque de : _____
représentant

- 50 % du montant total pour garantie
(solde avant le 23 janvier 2015)
 100 % de la réservation après le 23 janvier 2015

**CEFH** C.E.F.H. - BP 98
46002 CAHORS Cedex 09
Tél. 05 65 23 06 00
Fax 05 65 23 06 09
www.cefh-ceps.com

Fait à :	le :
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Je confirme avoir pris connaissance du règlement général.	
Signature :	Société (cachet)